



Association pour l'Étude et la sauvegarde de la vallée de Cervières

Association loi 1901 créée en 1969
72, le Chef Lieu 05100 CERVIERES

<http://www.aesc-cervieres05.fr>



La Paparelle

n°15- été 2019

Edito

1969-2019 : l'AESC a 50 cinquante ans !

Un demi-siècle déjà que l'Association pour l'Étude et la Sauvegarde de la Vallée de Cervières fut créée, face au double défi de l'exode des jeunes et de la menace d'expropriation des agriculteurs par un monstrueux projet touristique. Le vaste PLAN NEIGE de l'État prévoyait en effet la création d'une super-station de ski dans la plaine du Bourget, et c'est un long et dur combat que dut mener l'AESC avec les Cerveyrins face à des promoteurs et des pouvoirs publics déterminés. Le projet fut abandonné grâce à la ténacité de femmes et d'hommes lucides, courageux et libres.

Mais pourquoi notre association a-t-elle perduré jusqu'à aujourd'hui ? Parce que les menaces sur la vallée n'ont jamais complètement disparu, et que les motifs de résistance qui l'ont initialement inspirée sont tellement restés d'actualité ! L'AESC se est donnée pour buts de **promouvoir et d'encourager toutes recherches désintéressées portant sur les richesses naturelles et culturelles du bassin de la Cerveyrette (faune, flore, architecture, sites, art populaire, patois etc...)** et d'aider à un développement équilibré qui tienne compte de la nécessité de les protéger. **L'AESC doit poursuivre sa mission pour que ce patrimoine unique continue à se transmettre aux nouvelles générations.**

Pour cela, **c'est aux jeunes d'aujourd'hui de reprendre le flambeau.** Les dernières élections européennes ou les mobilisations récentes ont montré une jeunesse de plus en plus lucide face aux enjeux environnementaux. Une génération particulièrement motivée par la préservation de la planète entend prendre ses responsabilités, ceci passe aussi par l'échelle locale. Comme cela a été le cas au fil des années, dans un contexte de sensibilisation sociétale souvent moins favorable qu'aujourd'hui, notre association doit constituer un outil de transmission intergénérationnelle du nécessaire combat permanent pour la préservation de notre vallée.

C'est tout le sens de sa longévité !

Bernadette BRUNET

Depuis un demi-siècle l'appétit des « aménageurs » pour l'espace naturel cerveyrin ne s'est jamais tari

Si ne s'agit plus de l'implantation de grands bâtiments comme dans le projet de Super-Cervières, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Briançon envisage **dès 1975** le projet de liaison du domaine skiable MONTGENEVRE-CERVIÈRES, donc complètement progressif sur la Haute Vallée de la Cerveyrette par la Station voisine de Montgenèvre dont les choix de développement sont complètement contradictoires avec ceux de Cervières et de ses habitants.

En **1995**, ce projet refait surface, comme en témoigne une étude réalisée par le bureau d'étude SIAMAR, qui présente ainsi le projet d'extension du domaine skiable sur la commune de Cervières :

Ce document de mai 1995 est intitulé :
Programme de Développement local et intercommunal
Commune de Montgenèvre Commune de Cervières

Les postulats invoqués pour justifier cette liaison :
Lutter contre la désertification qui touche de manière dramatique la commune de Cervières en créant des emplois permanents

Renforcer le tissu économique-touristique de Montgenèvre pour la croissance de l'emploi

Ce document fait état d'un « consensus des élus des deux communes sur le projet »...

Et il indique :

« La démarche s'appuie sur la politique de développement conduite par les élus qui ne veulent pas que la protection de l'environnement soit un prétexte au blocage du développement économique. »

Et en conclusion : « Montgenèvre envisage d'optimiser le rendement de ses équipements et investissements grâce aux potentialités dues au rapprochement Montgenèvre . Cervières ».

On ne peut être plus clair !

En **mai 2015** notre attention s'étant portée sur le balisage de pistes VTT Enduro sur Cervières par la commune de Montgenèvre, nous apprenons en fait qu'il y a à nouveau un projet d'extension du domaine skiable de Montgenèvre sur la commune de Cervières ! Après une rencontre à ce sujet entre élus des deux communes, Mr Le Maire de Cervières nous écrit : « Par votre correspondance du 13 Mai 2015, vous me demandez le contenu précis du projet d'extension du domaine skiable envisagé par la régie de Montgenèvre ayant fait l'objet d'échanges lors d'une réunion tenue entre élus de notre commune et ceux de la commune mitoyenne de Montgenèvre. Je vous ai déjà informée des orientations de cet avant-projet, à savoir 2 ou 3 pistes au départ du sommet des Anges, du Rocher de l'Aigle voire du Col Gimont et un télésiège dans le secteur du grand Charvia. Il n'existe à ce jour aucune étude plus avancée. »

En fait, le projet de liaison n'a jamais été abandonné par la Commune de Montgenèvre qui revient à la charge régulièrement auprès des élus de la commune de Cervières et la course à l'emploi justifie toutes les atteintes à l'environnement !

En 2018, on retrouve une fois de plus cet argument dans la prise de position des Maires des deux communes en réponse à la demande de la plateforme associative faite lors de l'élaboration du SCOT concernant le périmètre de protection du Massif du Chenaillet élargi. Refus de leur part, et toujours pas de concertation de la population !

Malgré l'abandon dans le SCOT (horizon 2030) des projets d'extension du domaine skiable sur la commune de Cervières, attesté par l'absence du PUN à ce sujet, nous ne pouvons que constater que l'appétit de la commune de Montgenèvre ne faiblit pas vis-à-vis de la Haute-Vallée et quelle tente peu à peu de se l'approprier même si c'est par des voies différentes

En effet, avec le développement des activités estivales - VTT, randonnées, trail - l'accès à la Haute-Vallée est favorisé par les remontées mécaniques de Montgenèvre. Des parcours ont été balisés en partie sur la commune de Cervières (avec son accord ou sans même le lui demander ?), et sans craindre la contradiction, cet espace préservé est présenté comme un atout : « un patrimoine naturel varié inestimable » et de nombreuses photos pour la promotion de ces activités sont prises sur le versant cerveyrin.

Alors À ? Oui nous avons peur de l'appétit de Montgenèvre. Et notre peur est légitime.

Les milieux et paysages de la Haute-Vallée devront-ils être sacrifiés pour devenir ce qu'on observe sur les versants montgenévrais: des versants et des alpages balafrés de toute part et très dégradés par la fréquentation et les divers équipements de la station ?

A noter également qu'un projet de porteur Gimont/Cesana-Rocher de l'Aigle figure dans le SCOT en tant qu'UTN structurante à moyen et long terme, « à murir et affiner avec les partenaires italiens » car 90% du projet est situé en territoire italien, avec pour objectif de « faciliter les itinéraires franco-italiennes en toutes saisons ».

Et que penser de ces nouvelles récentes ? :

22 décembre 2018 : Montgenèvre présente son réseau de neige de culture 2018 : la commune de Montgenèvre a inauguré l'extension du réseau de neige de culture qui a permis au domaine de se doter d'un réseau de 30 kilomètres, avec plus de 300 enneigeurs. Le budget de ces investissements pour la neige de culture s'élève cette année à 2,2M", au total un investissement de 6M".

Et si l'un des plus sérieux problèmes devenait à l'avenir le problème de l'eau ?

A ce sujet, voir par exemple l'article <https://www.bastamag.net/Boire-de-l-eau-ou-skier-faudra-t-il-bientot-choisir>

Janvier 2019 (Alpes1.com - Youtube) : « C'est la nouveauté de cette saison à Montgenèvre. Le télésiège de la Crête a été inauguré en présence de nombreux élus de la commune. Ce télésiège à pinces fixes quatre places d'une longueur d'environ 550 mètres va permettre de relier en 4 minutes 20 le secteur des Gondrans et celui du Rocher l'Aigle en altitude », pour une connexion « par le haut » des domaines skiables français et italiens. Il s'agit du remplacement de l'ancien télésiège.

Et tout dernièrement : **Début de l'important projet du "Clos Enjaime" à Montgenèvre** (UTN inscrite dans le SCOT) :

PAUSE-INFOS Hautes-Alpes : Le projet d'urbanisation du "Clos Enjaime", à l'entrée française de la station, comportera des complexes hôteliers, des chalets de luxe, et 2600 nouveaux lits. Montgenèvre espère lancer les appels d'offres cet automne, sur cette zone de 70.000 m², en lien avec le projet "Montgenèvre 3000". Les investissements prévus, un milliard d'euros, feront de ce projet touristique le plus important des Hautes-Alpes dans les prochaines années.

D'ICI TV Hautes-Alpes É 20 mai 2019 : 1 milliard d'euros vont être investis au Clos Enjaime de Montgenèvre. Ce sont les débuts d'un projet pharaonique à Montgenèvre : le lancement des travaux du Clos Enjaime, à l'entrée française de la station.

Conclusion :

La prise de conscience écologique est-elle montée jusqu'aux décideurs de nos alpages ? Manifestement ça n'est pas le cas malgré le vernis environnemental qu'ils ne manquent pas d'utiliser !

C'est un conflit entre les économies des deux communes qui se déroule en ce moment : Montgenèvre a une économie basée à 100% sur le tourisme, et est lancée dans une surenchère permanente pour attirer le consommateur de montagne, alors que Cervières souhaite conserver un équilibre entre activités agro-pastorales et tourisme éco-responsable.

Et contrairement aux prévisions des bétonneurs, Cervières n'a pas eu besoin de dénaturer son patrimoine pour voir sa population doubler depuis 1975.

Que l'on ne se méprenne pas sur la vision de l'AEESC, il ne s'agit pas de refuser le tourisme en montagne. À mais de prendre en compte les enjeux actuels et futurs et de reconnaître que l'environnement et sa préservation sont une priorité indispensable à tout développement que l'on souhaiterait durable.

Le SCOT a été l'occasion de mettre tous ces enjeux sur la table et de définir des priorités « vertueuses » avec « l'excellence environnementale comme ambition du développement », mais il faut maintenant concrétiser toutes les belles intentions, or depuis un an rien n'a avancé pour Cervières à ce sujet.

Bernadette Brunet

Un point sur le SCOT 2015-2030

Le SCOT du Briançonnais a été approuvé le 3 juillet 2018.

La délibération répond aux remarques et réserves des différents acteurs, et indique les modifications apportées au Document d'Orientation et d'Objectif (DOO).

Concernant le **massif du Chenaillet élargi**, la délibération indique :

le périmètre de sensibilité géologique du Chenaillet a fait l'objet d'une concertation approfondie entre les associations agréées de protection de l'environnement à la suite de l'enquête publique ainsi qu'avec les communes de Montgenèvre et Cervières. Il est proposé qu'un focus soit ajouté au DOO. Le principe **d'un travail commun autour d'une gestion concertée de l'accès au site** est acté. Les partenaires, ont estimé que la délimitation d'un périmètre dans le DOO était prématurée. En conséquence, sans remise en cause de la nécessité d'une meilleure protection des équilibres environnementaux (géologiques, écologiques, touristiques...), Monsieur le Président préconise le retrait du périmètre de protection du Chenaillet des cartes et d'ajouter au DOO, seul document prescriptif du SCOT, un paragraphe sur le Chenaillet afin d'acter la création d'une entité partenariale pour l'accessibilité durable à cet espace montagnard sensible.

Un focus sur le massif du Chenaillet a été ajouté dans le DOO et précise notamment :

La volonté affichée par l'ensemble des acteurs (collectivités, Association de protection de la nature) n'est pas d'interdire les pratiques sportives, mais bien de se concerter pour le maintien de la qualité de ce milieu naturel spécifique.

L'agriculture et les pratiques d'élevage notamment sur la commune de Cervières devront être prises en compte et maintenues.

...Les partenaires ont convenu de ne pas fixer un périmètre dès à présent. Pour autant, compte tenu du contexte ci-avant exposé, **les collectivités, les associations de protection de la nature et les usagers (associations, scolaires, etc.) peuvent envisager un travail commun autour d'une gestion concertée de l'accès au site.**

Depuis un an, il n'y a toujours eu aucun contact pour mettre en place cette entité partenariale par un quelconque groupe de travail.

Les prescriptions du SCOT, figurant dans le DOO, doivent maintenant être traduites concrètement dans les PLU des communes.

Les documents du SCOT approuvé sont mis en ligne sur le site de la CCB.

Quelques nouvelles de nos voisins :

Hauts-Alpes : deux tonnes de déchets ramassés sur les pistes de Montgenèvre



La genèse de l'association: L'ÉVÉNEMENT DÉCLENCHEUR

Les premières alertes remontaient au début des années 60, date fatidique masquant le bouleversement total des mœurs plus que des institutions.

Un certain M. Weil prévoyait un aménagement touristique de convergence -sans plus de précisions- de la Haute Vallée, à ses yeux inexploitées. Était en effet qualifiée d'inexploitée toute portion de vallée, même intensément travaillée par les natifs agriculteurs ou éleveurs, même prospère, qui ne faisait l'objet d'aucun programme d'équipement pour les loisirs d'hiver ou d'été. Le projet Weil enterré, Cervières reprit son souffle. Mais en 1964 surgit le Plan Neige, dû essentiellement à un technocrate irrationnel, Maurice Michaud, secondé, il est vrai, par un technicien de réelle valeur et d'une approche humaine plus perspicace, Laurent Chappis. Le Plan Neige préconisait l'aménagement de tous les sites de montagne praticables et accessibles, autrement dit ne devaient rester intacts que les rochers, les éboulis, les zones avalancheuses, les glaciers et les forêts impénétrables. Avec ses vastes étendues de pâturages et de prairies, la Haute Vallée de Cervières se trouvait, cela va sans dire, la plus visée.

C'est dans le cadre du Plan Neige que vient se loger le projet Lambert, entreprise délirante prévoyant des structures d'accueil pour 15 000 lits, des remontées mécaniques, des terrains de golf, un lac artificiel, un altiport et même un tunnel sous le massif du Lasseron ! Le caractère démesuré de ce projet risquait de le faire capoter face à l'inquiétude des Cerveyrins. Alors intervient le député Paul Dijoud, fervent soutien de l'affaire. Nous sommes en Avril 1968.

Pour calmer les esprits tout en maintenant le cap dirait-on aujourd'hui, Dijoud, d'origine citadine malgré des ancêtres embrunais, se disposait à mettre dans sa poche de politicien ambitieux, ou dans son estomac de « jeune loup » (il était le plus jeune député de France) si l'on goûte les images fortes, cette misérable poignée de paysans obtus qu'étaient les Cerveyrins et le groupuscule de poètes et de spécialistes constitué par leurs défenseurs. Après un battage publicitaire approprié, M. Dijoud annonça une réunion d'information à Cervières.

Nous étions là, l'un des Gatineau, je ne me souviens plus lequel, Michel Zemb et quelques autres, plus parmi les Cerveyrins directement intéressés le Maire, Raymond Faure Brac des Bastians, Alphonse Faure Gignoux des Jacques, Michel Brunet et, particulièrement attentif, Auguste Rey. Nous discutons entre nous.

Gatineau insiste sur la nécessité, avant toute chose, de créer une structure associative. Nous en tombons d'accord. Auguste sort un article du Monde qu'il commente avec un remarquable à propos. Raymond et Alphonse n'ont pas du tout l'air impressionnés par la venue imminente de « Monsieur Le Député », lequel, d'ailleurs arrive bientôt, mine avantageuse, allure dégagée. La réunion qui devait rester dans les mémoires sinon dans l'histoire, comme la « réunion du lundi de Pâques », commence sous des auspices peu rassurants. Salle comble. C'est alors qu'eut lieu l'événement imprévu qui devait nous précipiter dans la lutte pour la sauvegarde de la Vallée.

M. Dijoud enveloppe son auditoire de considérations prometteuses sur son indéfectible volonté de respecter la liberté de décision des Cerveyrins en général et des Conseillers municipaux en particulier. « Dites vous bien que sous aucun prétexte vous ne serez expropriés » martèle le député (et futur Ministre de l'Environnement) Dijoud.



Raymond FAURE BRAC



Alphonse FAURE GIGNOUX et
Michel BRUNET



Auguste REY

La réunion s'achève ; le public retourne à ses affaires ; nous sortons tous, sauf le Maire et quelques Conseillers. Une fois sur le seuil, je me ravise et, méfiant, retourne me dissimuler dans une encoignure afin de recueillir un éventuel complément d'information. Dijoud s'entretient à voix basse avec les représentants de la Municipalité ; à voix suffisamment haute, cependant, pour que de ma cachette je l'entende tenir ces propos aussi ahurissants que révélateurs : « Que les conseillers municipaux qui sont propriétaires dans le secteur concerné vendent leurs terres. Les autres nous les exproprierons. » Abasourdi mais définitivement affranchi, je rends compte aux amis restés dehors. L'engagement est pris en commun et presque dans l'enthousiasme malgré notre tout petit nombre et la gravité de la situation. L'Association pour l'étude et la Sauvegarde de la Vallée de Cervières commençait aussitôt à germer; André Gatineau, dont je devais bientôt faire connaissance, allait se montrer d'une redoutable capacité d'organisation et d'action. Je le nomme en premier à cause simplement qu'il fut le premier à se trouver là. Mais je devais me apercevoir presque immédiatement qu'il n'était pas le seul, tant s'en faut. Très rapidement les renforts affluèrent, de toute provenance, dans toutes sortes de domaines. C'était il y a cinquante ans.



André Gatineau

Raoul MARIN, premier président de l'AEESC en 1969

Seuls, livrés à eux-mêmes, les Cerveyrins auraient, peut-être, été balayés. Mais ils vont être soutenus. Une Association pour l'étude et la sauvegarde de la vallée de Cervières, l'A.E.S.C., a été créée en 1969. Elle réunit 250 membres : des Haut-Alpins, mais aussi des citadins. La flore et la faune de Cervières sont reconnues exceptionnelles par de nombreux universitaires. D'éminents spécialistes se rallient donc aux Cerveyrins pour défendre le site. Le professeur Louis Néel, prix Nobel, Haroun Tazieff, le célèbre volcanologue, s'indignent du projet.

Extrait de « La neige empoisonnée »
Danielle Arnaudô 1975
Ed Alain Moreau

HAROUN TAZIEFF
MONTÉE DE MONTROUEN 75 014
15, QUAI DE SOLIGNY
PARIS 14^e

Oman 1972.

Je me permets, me référant à ma déjà longue expérience, d'émettre un doute grave au sujet de intentions de ceux qui demandent l'expropriation de la vallée de Cervières : ce n'est qu'un bon prétexte la nature qui de telles mesures sont envisagées mais pour faciliter la réalisation de projets immobiliers et lucrativement touristiques. Aussi, c'est sans la moindre hésitation que j'interviens aux côtés

de ceux qui cherchent à réellement préserver ce site et j'ai fait ce qui est de mon devoir - comme j'ai réussi à le faire il y a deux ans à Buzze, en Italie - pour énoncer publiquement et entendre les mêmes doléances de promoteurs immobiliers non respectés.

Haroun Tazieff

André Gatineau dans le long article publié dans la revue Sites et Monuments de mars 1974, a déclaré au sujet de l'utilité des associations de sauvegarde face aux pouvoirs publics :

« Tout ce qui touche à Cervières, à la grande station, a toujours été secret, alors que la petite A.E.S.C. a fait l'effort financier considérable de diffuser aux responsables, dont les conseillers municipaux, une cinquantaine de ses dossiers d'aménagement. On refuse aux citoyens l'information à laquelle ils ont droit. Ce faisant, on crée l'inquiétude, on multiplie les rumeurs les plus folles, on exaspère ceux qui sont concernés par les décisions en cours de élaboration et ceux qui ne peuvent tolérer ce paternalisme hautain. »

Le 9 septembre 1972, une délibération décisive du Conseil Municipal : décision d'interdire des recours pour faire annuler les actes administratifs de création de la ZAD et d'ouvrir de l'enquête d'utilité publique.

L'après-midi mercredi soir, à dix heures, le conseil municipal de la commune de Cervières, convoqué le 5 septembre et réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Raymond Faure-Braze, maire.

Étaient présents = M. Raymond Faure-Braze, maire, Michel Pournet & Alphonse Faure-Figueras, adjoints, Paul Faure-Vincent, Auguste Rey, François Brunet & Raymond Dubois.

Monsieur le maire entretient le conseil de la situation, précaire actuelle des propriétaires & des exploitants agricoles dont les terrains sont placés dans le périmètre de la zone d'aménagement différencié & qui ne peuvent rien entreprendre, dans la méconnaissance des intentions de l'autorité-expropriante.

Cette situation ne peut se perpétuer & pour tenter de la résoudre, le maire propose au conseil d'interdire un ou plusieurs recours en vue d'aboutir à l'annulation de ces actes administratifs.

Après en avoir discuté le conseil municipal prend les décisions suivantes =

première affaire - Recours contre les actes administratifs

Le conseil municipal confirme ses délibérations des vingt quatre janvier & trois février mil neuf cent soixante douze. Il renouvelle son opposition, entière à la création de la zone d'aménagement différencié, & à l'utilité publique qui pourrait être déclarée en vue de la construction d'une réserve foncière destinée à la création d'une station de tourisme.

Il demande que soient rappelés l'avis préfectoral concernant cette Z.A.D. & celui prescrivant l'ouverture de l'enquête d'utilité publique, tous deux pris sans contact ni consultation avec la municipalité & la population de Cervières.

Le maintien de ces mesures a pour effet de paralyser toute initiative et tout projet à court terme comme à long terme.

En vue de tenter de faire cesser cet état de chose anormal le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à introduire devant tous tribunaux administratifs & toutes juridictions compétentes, tous recours en annulation des arrêtés préfectoraux du 29 mai 1970 (création de la Z.A.D.) et 11 janvier 1972 (enquête préalable à l'utilité publique) pour le cas où la procédure suivie serait entachée de nullité, à cet effet le conseil autorise le maire à introduire toute demande établie & déposer tous mémoires, après tant en demandant qu'en défendant, au besoin faire appel de toute décision intervenue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Raymond DUBOIS



François BRUNET



Paul FAURE VINCENT

A cette époque l'un des facteurs qui a sauvé Cervières est que les agriculteurs étaient solidaires. Ainsi Serge CAVALINI a pu écrire dans la revue LE PEUPLE VALDOTAIN :

« On peut affirmer que les Cerveyrins ont bien gagné leur bataille, mais l'ennemi n'a pas encore été désarmé. Il faudra par conséquent être attentif; mais je crois tout de même à la victoire finale des paysans s'ils continuent à collaborer, à s'entraider, à éviter les dangereux égoïsmes » et à ne pas se laisser diviser par les décideurs.

André Gatineau poursuivait:

« Faute de vouloir causer avec les associations qui sont, elles, au contact de la « base », les pouvoirs publics foncent dans le brouillard. Et pourtant, ils trouveraient là des intermédiaires et des avocats gratuits et expérimentés. »

« Ce qu'on dit de l'A.E.S.C. les tenants de Super-Cervièrès est archi-classique : - dès que l'on veut créer du nouveau, on trouve contre soi une association de sauvegarde toujours acharnée à défendre le passé. »

Ainsi parlent ceux qui, dans les bureaux, détiennent un pouvoir qu'ils voudraient illimité. Il est pourtant évident que lorsqu'on évite la discussion avant, on tombe toujours sur des conflits après. »

CERVIERES, LA RECONSTRUCTION EXEMPLAIRE D'UN VILLAGE FRANÇAIS

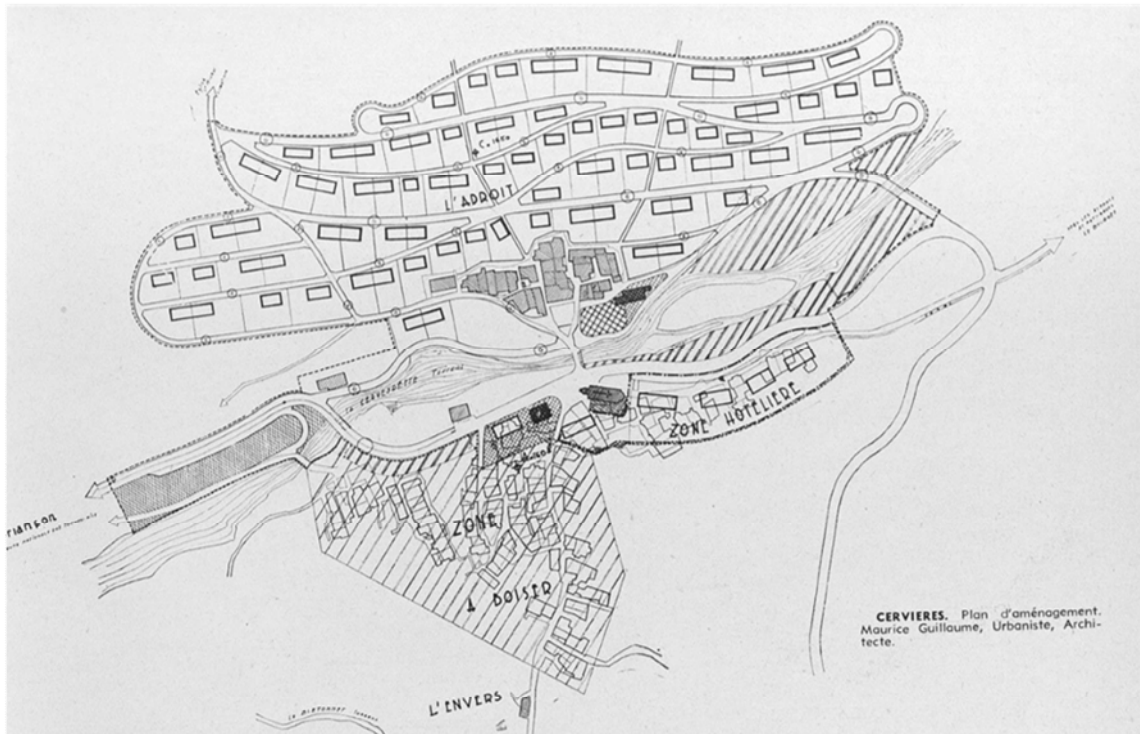
Lors de la Seconde Guerre mondiale de nombreuses villes ont été détruites par bombardements. Dans les Alpes françaises on a compté également une soixantaine de villages touchés par les combats entre l'Armée allemande, les armées alliées et la Résistance. Ces villes et villages ont ensuite reconstruits sous la direction des meilleurs architectes de l'époque. Longtemps ignorés voire rejetés, ces ensembles urbains et architecturaux sont aujourd'hui réévalués et reconnus pour leur valeur patrimoniale, avec par exemple en 2005 l'inscription du Havre au Patrimoine Mondial par l'Unesco.



L'ancien village de Cervières se situait principalement sur la rive gauche de la Cerveyrette et se constituait d'un habitat très dense datant des XVIIe et XVIIIe siècles. Ces constructions traditionnelles en maçonnerie de pierre et charpente en bois, dont il reste de beaux exemples sur la rive droite, regroupaient sur 5 à 8 niveaux l'habitation, les étables, les ateliers et les granges et resserres. L'incendie de septembre 1944 détruit l'essentiel de l'ancien village, imposant de reloger 130 familles. Après les procédures nécessaires au plan d'urbanisme (1945-1949) la reconstruction, qui ne commença qu'en 1950, fut confiée à un jeune architecte, **Achille de Panaskhet** (1916-2010), issu de la noblesse géorgienne exilée et formé à l'École des Beaux-Arts de Paris. Nationalisé français pour faits d'armes, il fut diplômé en 1946 et rejoignit à Gap le cabinet de Guillaume Languin, architecte en chef de la reconstruction et Paul Roques. Il a réalisé de nombreux projets dans les Hautes-Alpes, dont le nouveau village de Savines-le-lac. Il aborda le projet de reconstruction de Cervières en restant proche d'un style traditionnel tout en modernisant l'organisation intérieure et en employant des matériaux industriels.

La conception du nouveau village est appuyée par une analyse attentive des villages alpins traditionnels et des pratiques agricoles. L'architecte analyse ainsi les qualités d'implantation en fonction de l'ensoleillement, du vent et des risques naturels, il connaît l'efficacité thermique d'un bâti compact, semi-enterré et isolé par les stocks de foin, les stratégies de forte ventilation des granges ou la rationalité de l'emploi des matériaux locaux. Il identifie également les défauts des anciennes fermes : promiscuité hommes-animaux, humidité, hygiène rudimentaire, risques d'incendie.

Les travaux de reconstruction, entre 1950 et 1956, représentent 38 fermes, ainsi que des villas, une école et des lavoirs. La moitié des fermes et l'hôtel sont réalisés dès 1951. Les chantiers bénéficient de l'expérience de reconstructions antérieures, car de plus petite échelle, de Villars-Saint-Pancrace, Puy-Saint-Pierre et Abriès.



Contrairement à l'ancien village, très dense et formé de maisons mitoyennes séparées par des ruelles, le nouveau village est constitué de fermes largement espacées, positionnées au milieu d'un nouveau parcellaire et distribuées par un réseau routier. Le plan masse est dessiné par un urbaniste en chef, Maurice Guillaume, dans le cadre d'une opération d'urbanisme concerté et d'un remembrement. Le village est reconstruit à l'adret, privilégiant l'ensoleillement dans une logique bioclimatique. Les maisons, échelonnées sur la pente, ne privent pas de soleil leurs voisines. L'implantation sur la pente permet un accès des véhicules au niveau de la grange côté amont. Au sud, une cour ensoleillée permet l'accès à l'habitation et à l'exploitation. Le plan en U, avec une zone en creux dans la façade, est destiné à protéger des vents froids. Les escaliers et murs de soutènement permettent l'adaptation au terrain lorsque la pente est trop marquée. Les volumes de toiture sont simples, et s'inspirent de l'architecture traditionnelle cerveyrine.



La modernisation de l'organisation intérieure des fermes respecte les « directives sur l'habitation urbaine et rurale » et les « instructions relatives à la restauration des constructions rurales en montagne ». Elle met fin à la cohabitation séculaire des hommes et du bétail dans un seul espace. Si la ferme demeure un seul édifice regroupant toutes les fonctions, l'habitation et l'exploitation sont désormais accolés et séparés par un sas : entrée, pièce de travail, remise.

Le niveau de confort et d'hygiène est fortement amélioré : nombreuses fenêtres, installation de wc et salles de bains, eau courante, égout. Les étables et écuries sont fortement ventilées, et se situent sous plusieurs niveaux de grange, facilitant la distribution du fourrage. Cette modernisation n'anticipe toutefois pas les nouvelles techniques agricoles, notamment la mécanisation, et ne permet pas d'agrandissement aisé.

Les techniques constructives de la reconstruction visent l'économie et la rapidité. Dans les Alpes elles demeurent toutefois largement traditionnelles. Les murs sont construits en pierres de récupération et parpaing, les planchers en hourdis. Les cloisons, et parfois des doublages isolants, sont réalisés en briques creuses. Les charpentes sont en bois, le plus souvent du mélèze, mises en œuvre de manière traditionnelle. Les couvertures sont en tôle ondulée ou en fibrociment. Les fenêtres et volets en bois sont standardisés.

A de nombreux égards, les choix d'implantations bioclimatiques, l'éclairage naturel abondant, l'utilisation de matériaux locaux, dont le bois et la pierre de réemploi, l'attention aux enjeux sanitaires et la frugalité technique préfigurent les approches contemporaines d'architecture écologique.

L'architecte personnalise chaque ferme, avec des combinaisons habiles de plans et des détails inventifs : aérations, balcons, etc, en s'inspirant de l'architecture traditionnelle mais également des modèles de chalets des premières stations de sports d'hiver de l'époque. Panaskhet fait à Cervières une synthèse personnelle entre la modernité et le régionalisme. La composition des façades est particulièrement soignée, avec des effets de symétrie, de répétitions de gabarits et de tramage.



L'école, achevée en 1953, se distingue par une écriture architecturale plus moderne, largement vitrée au sud et avec une toiture à pan unique. Son aménagement intérieur, avec un vaste préau parabolique vitré, est remarquable.

Le projet de reconstruction prévoyait, outre les fermes à l'adret, une zone hôtelière sur la rive gauche, dont seul l'hôtel Faure-Vincent a été réalisé, et un boisement à l'emplacement de l'ancien village. L'architecte regrettera toutefois de n'avoir pu réaliser une place publique pour fédérer le village.

La crue catastrophique de 1957 a entraîné de très importants travaux de diguement, de construction de ponts et de reconstruction de la nef de l'église, contribuant à l'homogénéité remarquable du nouveau village.

Les quelques constructions nouvelles des années 1970-1980 se sont insérées dans la logique du plan d'ensemble, en s'inspirant des typologies architecturales de la reconstruction.

Des altérations plus récentes sont à noter : percements anarchiques, changements de matériaux, extensions, folklorisation, etc. Elles trahissent une méconnaissance des qualités de ces édifices. En effet, labellisé « Patrimoine XXe siècle » en 2007 pour son intérêt architectural et technique, l'ensemble des fermes de la reconstruction est aujourd'hui considéré comme « la plus homogène et la plus représentative des opérations de reconstruction du département », et constitue le principal ensemble d'architecture agricole labellisé.

Le futur plan local d'urbanisme (PLU) et le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Cervières devraient ainsi contribuer à valoriser et protéger ce patrimoine. Le projet de transformation de l'école en mairie pourra également avoir l'ambition d'être une reconversion exemplaire par l'attention portée à l'architecture de Panashket.

Enfin, il serait souhaitable que l'actuelle maison-musée Faure-Vincent Dubois puisse être complétée à moyen terme par un équivalent dans l'une des fermes de la Reconstruction.

En cas de travaux sur une ferme de la Reconstruction, il convient de documenter historiquement l'édifice et de concevoir un projet architectural ne dénaturant pas l'architecture existante.

L'essentiel du village de Cervières est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (périmètres de protection des Monuments Historiques : église Saint Michel, maison-musée, cadrans solaires).

Le label Architecture Contemporaine Remarquable (qui remplace Patrimoine XX depuis 2017) impose au propriétaire d'informer le Préfet de région en cas de travaux sur le bien labellisé, s'il est en dehors du périmètre de protection MH, et de l'informer en cas de mutation.

Les héritières (ayants-droit, en l'occurrence ses filles) d'Achille de Panashket sont également à consulter pour s'assurer du respect de la propriété intellectuelle et du droit moral de l'architecte.

Le CAUE 05, situé à Embrun, conseille gratuitement les particuliers souhaitant construire ou rénover (www.caue05.com).

Il est sans doute aujourd'hui temps de réévaluer le Cervières de la Reconstruction, d'en prendre soin sans le figer, et comme l'écrivaient G Languin et P Chauvet dans la revue Technique et Architecture en 1948 :

« Il faudrait que nous puissions devenir aussi fiers de nos villages de montagne que les Suisses ou les Autrichiens le sont des leurs. »

Marc Benard, architecte DPLG, enseignant à l'école nationale d'architecture Paris-Val-de-Seine

A lire en ligne sur le même sujet :

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/Politique-et-actions-culturelles/Architecture-contemporaine-remarquable/Le-label/Les-edifices-labellises/Label-Architecture-contemporaine-remarquable-Hautes-Alpes/Cervieres/Cervieres-Fermes-de-la-reconstruction>
<https://journals.openedition.org/insitu/15545>
https://issuu.com/ludovicmartin0/docs/cervi__res__reconvertir_les_fermes
https://issuu.com/hans.reniers/docs/savines_int/148

LA DÉNOMINATION : UN MIROIR A DEUX FACES ?

Attardons nous sur les noms de famille caractéristiques du monde cerveyrin en citant d'abord une autorité scientifique de haut rang, celui que l'on considère comme le fondateur de l'onomastique, auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont un précieux Dictionnaire Etymologique de la langue française, Albert Dauzat. Dans son livre Les Noms de Famille de France, paru en 1949, réédité en 1988, Dauzat ne manque pas de relever l'originalité du cas de Cervières ; il recourt à des documents allant du début du XVIII^e Siècle aux années 1940 pour cerner les conditions de cette originalité en matière de patronymie villageoise, et il observe ce qui suit:

« C'est dans le Dauphiné que l'addition du nom de la femme a pris le plus d'extension, après la fixation des noms de famille ; Je crois que le maximum nous est offert par la petite commune de Cervières (Hautes Alpes) où 15% seulement des familles ont un nom simple (Albertin, Brunet, Cézanne, Frézel [sic pour Frézet], Jouve, Rey), tandis que 85% ont des noms doubles suivants, figurant sur l'État civil avec trait d'union : Faure-Brac, Faure-Geors, Faure-Gignoux, Faure-Soulat [sic pour Faure-Soulet], Faure-Vincent, Albertin-Ségot[sic pour Albertin-Sigot], Cézanne-Bert, Pierre-Bès. Ces noms doubles apparaissent dès le règne de Louis XIV [en réalité bien avant NDLR] : aux environs de 1700, on relève sur les actes Faure-Brac, Faure-Gignoux, Faure-Soulet, Albertin-Ségot[sic], Cézanne-Bert, et d'autres qui ont disparu, comme Faure-Vinaud, Sylvestre-Brac, Albertin-Clarín, etc., mais qui offrent toujours un des mêmes éléments.

La plupart des familles sont aisées : avant 1914, les fortunes de 30 et 40 000 francs (placés) étaient courantes et il y en avait de cent mille. La population a passé de 945 habitants en 1868 à 711 en 1886, 386 en 1931 »
 Outre le grand intérêt de ce texte, on relèvera quelques erreurs mineures : le seul nom d'origine typiquement cerveyrine, Frézet est estropié (tous les Frézet du monde descendent de Cervières) ; plus grave, Dauzat s'aventure un peu lorsqu'il voit uniquement dans le deuxième élément du nom composé, le nom de la femme, car il peut s'agir d'un sobriquet, ce qui nous amène à l'essentiel de notre propos.

Le sobriquet, entendu comme un surnom familial transmis de génération en génération, s'oppose au nom d'état civil au même titre que le patois, le parler local s'oppose au langage standard officiel.

Correspondance des sobriquets et des noms de famille depuis le XVI^{ème} siècle
d'après les registres paroissiaux et de l'état civil et ...la tradition orale.

Sobriquets	Noms de famille
Ambroise	Faure-Vincent
Antoine	Faure-Gignoux
Barabas	Albertin
Baranquier	Brunet
Bastian, Bastiano	Faure-Brac
Belin, Beline	Frézet
du Bois	Faure-Vincent
Bouleigne, buregno	Rey
Boulin	Faure-Vincent
Brachet	Albertin
Cardinal	Faure-Gignoux
Cassi, Casso	Faure-Brac
Clarín	Albertin
Chaffréa	Faure-Vincent
Chétou	Albertin
Courile	Albertin
Couton, Coutton	Faure-Brac
La croix, lacroix	Faure-Brac
Dante	Albertin
Drevet	Pierre, Pierre-Bès
Driéti, Drilleti	Faure-Vincent
Fariné	Faure-Vincent
Fié, Fier	Faure-Gignoux
Flore	Faure-Gignoux
Fournier	Faure-Vincent
Glaudor, Glaudon	Faure-Vincent
Grans	Faure-Brac
Grandgarde	Faure-Vincent
Gouverneur	Césanne-Bert
Goye	Faure-Brac
Grangeri	Albertin-Sigot
Guillerme	Brunet
Des Henri	Faure-Brac
Jacques, Jacquas	Faure-Gignoux

Nous voilà donc dans le clivage entre face interne et face externe du miroir social par lequel la communauté se façonne une représentation d'elle-même, ou l'individu (la famille etc.) une représentation de lui-même au sein de la communauté. Ainsi à Cervières le nom d'état civil, déjà le plus souvent redoublé, comme nous venons de le voir, est-il réservé à l'administration, système anonyme, bureaucratique, contraignant, et au rapport avec tout ce qui ignore l'horizon familial, culturellement créatif et véritablement humain, domaine d'usage du sobriquet. L'abandon du sobriquet, sous prétexte de gêne liée à ce qui peut avoir de amusant, de pittoresque, voire de péjoratif en certains cas (mais alors la distance chronologique aura totalement neutralisé, et il faut tenir compte aussi de l'antiphrase facétieuse) est l'indice alarmant de l'oubli ou du refus d'appartenance, de cette appartenance à la fois historique, géographique, aussi culturelle que naturelle, qui définit une personnalité.

Nous donnons en annexe une liste, des sobriquets les plus représentatifs de la micro-civilisation cerveyrine. Ici, nous nous arrêterons seulement sur les caractéristiques intéressantes de certains d'entre eux, en commençant par deux exemples du type le plus élémentaire, le sobriquet venu du nom de baptême (ou « prénom »). Le sobriquet le plus anciennement attesté (fin XVe-début XVIe) est Chaffréa, curieuse féminisation de Chaffre ou Chaffrey, équivalent régional de Godefroid, Jouffroi, etc. Autre curiosité, le sobriquet Driety, est un diminutif de Drieu, déjà forme courte par aphérèse d'Andrieu (André). Une catégorie différente, très riche, concerne les sobriquets de comportement, d'activité, ou d'état d'esprit : Matagan, celui « détruit le gain », qui ruine la maison ; Pachote, caractère tatillon, vétéilleux, pinailleur ; Sans-quartier, typique du compagnonnage, avec un côté société secrète.

Restons en là, à charge de y revenir plus en détail une autre fois.

Sobriquets	Noms de famille
Labita, lhabita	Faure-Vincent
Lancier	Faure-Vincent
Laplace	Faure-Vincent
Léontine	Faure-Brac
Lesperitte	Rey
Loison	Faure-Geors
Long	Pierre-Bès
Lorphe, Lorphée	Frézet
Maréchal	Faure-Brac
Marguiron	Faure- ?
Marquiot, Mariquiaud	Pierre-Bès
Mariotte	Faure-Vincent
Matagan	Faure-Vincent
Melchior, Melquion	Pierre-Bès
Mican, Micaleu	Frézet
Pachotte	Faure-Soulet
Philippe	Cézanne-Bert
Pierrou	Albertin
Poste	Faure-Gignoux
Rodins	Faure-Brac
Roman	Faure-Brac
Sans quartier	Faure-Geors
Sargas	Albertin
Toine	Faure-Brac
Treille	Faure-Brac

Raoul MARIN pour le texte, Catherine GATINEAU pour la liste des sobriquets

Essais d'Ébusier de 280 effectués à Cervières à la fin de l'été 39.



« Je me souviens, j'avais à peine 7 ans, de cette pièce installée à la cime des Chalmettes, près du four à Chaux (disparu), et qui tirait vers Rochebrune et la Casse des Oules par-dessus le Lasseron. On avait barré la route en direction de la haute Vallée à la hauteur du four Célestin (dernières maisons de la Cime de ville). Mais je ne savais pas que c'était en prévision du Chaberton »

Raoul MARIN

Nous voilà donc dans le clivage entre face interne et face externe du miroir

De l'entretien de la Haute Vallée



Des questions se posent quant à l'entretien de la Haute Vallée. Quand on dit que depuis des siècles le paysage est façonné et entretenu par les paysans à Cervières, c'est vrai. Or, depuis la diminution du nombre des agriculteurs, la main d'œuvre a été compensée par la mécanisation. Mais tout ce qui se faisait avec les bras des hommes, comme l'entretien des canaux par exemple, totalement délaissés dans la Haute Vallée et au Blétonnet, a été abandonné faute de main d'œuvre. On a vu disparaître les cultures en terrasses, les murets de soutènement, et donc diminuer l'espace exploitable au détriment des arbres et des buissons comme le montrent les deux photos ci-dessus prises du même endroit à plus d'un siècle d'écart.

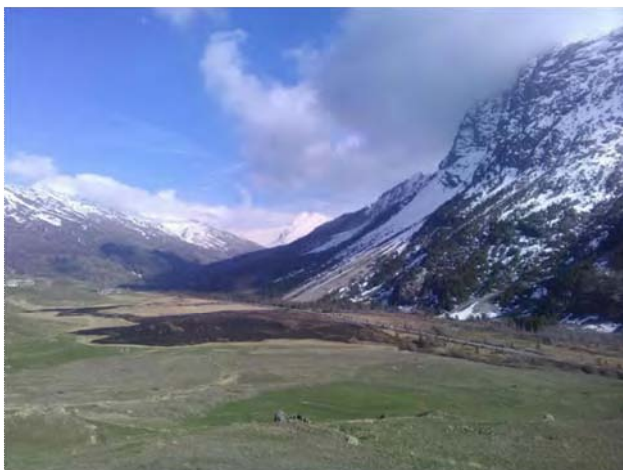
Quand il s'est agi de labéliser certains secteurs de la Vallée de la Cerveyrette, le Marais du Bourget, des prairies de fauche etc. il avait été dit aux agriculteurs pour les convaincre que, de toute manière ils utilisaient les bonnes pratiques et qu'à part des dates de fauche un peu différentes qui devaient être respectées, leur manière de travailler correspondait tout à fait aux principes de bonne gestion valorisés par Natura 2000.

Alors, lorsqu'on a vu pratiquer à nouveau le cobuage ce printemps au niveau du Marais du Bourget, des questions sont apparues vis-à-vis de cette pratique ancienne et cet « incident » a eu le mérite d'interpeller les habitants et aussi les organisations qui prétendent aider à gérer ces espaces naturels.

Gérer, entretenir ? Qui fait quoi ? Différents points de vue existent et nous aurions vraiment besoin d'une réflexion à ce sujet, qu'une concertation soit proposée aux propriétaires et aux agriculteurs...

Une première rencontre est envisagée fin Août avec le CEN PACA (Conservatoire des Espaces Naturels).

Bernadette BRUNET



Sports motorisés en espaces naturels :

encore une fois, l'Izoard et la Haute-Vallée sont victimes de motos-neige illégales.

Izoard : Cet hiver, les convoys en motoneige vers le refuge Napoléon ont continué, malgré une réglementation très claire qui interdit cette pratique et malgré une annonce de l'arrêt des convoys de la part des nouveaux gérants.

Le convoi en motoneige de la clientèle de l'Auberge Napoléon, c'est fini ! a annoncé l'Association Mountain Wilderness le 16 janvier 2019 que vous pouvez trouver dans la rubrique actualités sur le site <https://www.mountainwilderness.fr/>

Malheureusement, c'est juste un FAIRE-SEMBLANT car les panneaux au Laus sont toujours présents et les sites Internet de présentation du refuge indiquent que le convoi par motoneige est l'un des modes de transport pour se rendre l'hiver.

Le 25 juin 2019, la page du Site : <https://www.envie-de-queyras.com/guide/refuge-napoleon-col-izoard> indiquait encore:



Photos Description Equipements Disponibilités/Tarifs Localisation Autour

Comment accéder au Refuge Napoléon de l'Izoard

Le Refuge se situe sur la D902 reliant Briançon-Cervièrès-Le Laus à Brunissard/Arvieux/Guillestre et est accessible, quelques centaines de mètres sous le Col Izoard, sa stèle et ses lacets :

- Du printemps à l'automne : par la Route (voiture, cyclo, moto), ou via les chemins de randonnée
- Dès la fermeture hivernale du Col Izoard :
 - en raquette ou ski de fond/ski de rando
 - en motoneige depuis le Laus à compter de 17h (sur réservation)

Autres Prestations

Montée/Descente en Motoneige
par personne

58 €

Refuge Napoléon du Col d'Izoard

Accueil Restauration et hébergement Histoire Venir nous voir



Venir au Refuge Napoléon du Col d'Izoard

- de juin à octobre (novembre si la météo le permet) : par la route des Grandes Alpes (D902) reliant Briançon-Cervièrès à Brunissard-Arvieux et le Queyras, et par les itinéraires de randonnée
- de décembre à Avril : la route est fermée pour l'hiver et devient un itinéraire nordique (raquettes, ski de fond, ski de randonnée, piétons, luges...). Service de taxi-neige (en moto neige) au départ du Laus (sur réservation)

A la même date, le site <https://www.refuge-napoleon-col-izoard.fr/> affiche :

Si vraiment le transport de la clientèle (sur réservation) est stoppé, nous demandons le retrait des annonces qui en font publicité.

Haute Vallée:

Là aussi, on déplore la fréquentation de nombreuses motos-neige, de plus de autres protestations que celles de l'AES se sont déclarées en Mairie car les pistes ont été dégradées.

Lettre de Patrick Michel Directeur de courses Trail blanc, Snow Race et Sky race envoyée au Maire dont il nous a envoyé une copie:

Lettre de Patrick Michel Directeur de courses Trail blanc, Snow Race et Sky race envoyée au Maire dont il nous a envoyé une copie:

J'ai profité de cette belle journée pour aller skier ce jour sur votre belle commune et plus précisément dans la vallée des Fonts (pour une fois sans mes clients de l'ESF) mais quelle ne fut pas ma surprise à la sortie de la piste de l'Aigalans de trouver des traces de motoneige au beau milieu de la piste avec en plus de la formation de grattons rendant la pratique du ski de patinage (skating) plutôt compliquée et très désagréable pour cette technique !!!!! Beaucoup de skieurs du jour qui certainement ont du payer leur redevance au chalet ont du être surpris de trouver la piste dans cet état entre l'intersection des Aigalans et le refuge des Fonts.

Bien entendu très interrogé par ce fait, j'ai suivi les traces de l'engin en direction du refuge Mautino jusqu'au niveau du chalet des Douaniers au bord du lac et là la trace continuait en direction de l'Italie. Sans vouloir faire de conclusions hâtives il semblerait que cet engin soit descendu d'Italie pour traverser la plaine, remonter aux Fonts et retourner en Italie et en plus la veille me semble t'il (le 17 Février) d'un beau week end de vacances plutôt fréquenté.



Malgré tout, nous sommes « rassurés » par la Préfecture (voir la lettre du 7 mai 2019 en réponse à notre courrier au Procureur dont la copie à été envoyée à la Préfecture). **Par contre, nous déplorons que l'arrêté municipal d'interdiction ne soit pas affiché au départ des pistes des deux secteurs concernés, ce qui clarifierait la situation. D'après nos informations cette absence d'affichage freinerait les verbalisations.**

De même, pour l'interdiction des motos tout terrain, quads et 4x4 en espaces naturels: seul ce malheureux panneau sur la Départementale avant Terre Rouge indique la volonté « affirmée » de la commune de préserver ses espaces sensibles. Un rappel de cette interdiction serait le bienvenu aux points d'entrée importants des espaces naturels, y compris côté Italie.



Pourquoi faut-il sans cesse avoir à dénoncer les abus alors qu'il devrait y avoir un consensus des responsables sur la nécessité de protéger ces espaces ? Les zones fréquentées par les motoneiges sont classées Natura 2000 (zone Rochebrune-lzoard-vallée de la Cerveyrette), donc d'autant plus sensibles et remarquables. Mais le Maire assurant la Présidence du comité de pilotage depuis 2015, n'était-ce pas l'occasion rêvée d'affirmer la volonté de la Commune de faire respecter la réglementation en vigueur ? Super !

DE L'ENTRETIEN DE LA CERVEYRETTE



Un constat : la végétation se développe de plus en plus dans le lit de la Cerveyrette, à la traversée du chef-lieu. En témoignent deux photos prises depuis le pont principal vers le mont : la première en 1982, la seconde en 2019.

Or l'aménagement de la Cerveyrette réalisé après la crue catastrophique de 1957 n'a certainement pas été conçu pour abriter une telle végétation, même si elle produit un effet bucolique certain. Au contraire, les digues latérales et les seuils transversaux ont été calculés pour que les débits de crue puissent transiter sans débordement dans le village, en l'absence de végétation. La végétation réduit la capacité hydraulique du lit ce qui augmente le niveau d'eau en crue, et pourrait créer des embâcles lors d'une crue, les arbres étant arrachés par la rivière. De plus, la végétation favorise l'accumulation de sédiments entre les seuils, et les racines peuvent dégrader les ouvrages maçonnés. Ce type d'ouvrage hydraulique dénommé « chenal à gradins avec biefs affouillables » est conçu pour faire transiter les débits liquides et solides dans toute la gamme des débits de crue et a besoin d'entretien et d'une surveillance régulière. Même d'apparence minime, une dégradation peut entraîner la formation de poches d'érosion en pied de digue ou de seuil pouvant conduire à la ruine rapide lors d'une crue.

Ferait-on un tel ouvrage aujourd'hui ? Peut-être pas. A l'heure de la renaturation des cours d'eau et de la restauration des continuités écologiques, de nouvelles techniques ont vu le jour, notamment le génie végétal appliqué à l'aménagement des cours d'eau. On dispose maintenant de nombreux exemples et retours d'expérience positifs sur des rivières torrentielles de l'arc alpin. Il s'agit de repenser complètement les ouvrages de protection en tenant compte des objectifs de préservation de la biodiversité.

En attendant, si l'on ne veut pas que la Cerveyrette soit invitée dans d'autres lits que le sien, il paraît urgent d'intervenir en réduisant la végétation et en établissant un diagnostic de l'état des digues et des seuils pour définir les nécessaires travaux de réparation.

À suivre ☺

Mireille RAYMOND

QUI A VU LE LOUP ? LE VRAI

Juste quelques éléments :

L'été dernier comme jamais, beaucoup de locaux ont vu passer un loup dans la plaine, comme s'il s'habitait à la présence des humains.

Une attaque « seulement » a été déplorée : deux bœufs tués, un brebis, un agneau (contrairement à l'attaque très meurtrière de 2017).

Pour ceux et celles qui s'intéressent à ce problème, se reporter au blog de Françoise Degert

<https://blogs.mediapart.fr/francoise-degert/blog/110318/loup-la-fievre-monte-dans-le-monde-rural>



Nos actions pour le patrimoine:



Après notre participation à la restauration des tableaux de l'église Saint Michel dont le dernier est celui du Rosaire, notre choix avec Me Briotet, Conservatrice du Patrimoine, s'est porté sur ses éléments de lustrier en bronze. Trois lustres ont ainsi été confiés pour un grand relookage à une entreprise d'Orange.



Les sommes engagées sont conséquentes...

Les ventes des cartes d'André MEYER, Pierre BOYER, Amalia DOMERGUE et Michèle FAURE SOULET nous permettent toujours d'engranger pour contribuer à ses restaurations. Le travail n'est pas fini, vous pouvez toujours y contribuer en les achetant, auprès des commerçants de la haute vallée, à la maison paroissiale de Briançon, et même nous les commander par correspondance.

Ils nous ont quittés cet hiver 2019

Antoine FAURE SOULÉ

Né le 30/01/1938

Nous ne pouvons pas oublier son sourire, ni sa jolie prestation dans le film du Musée pour lequel nous avons partagé une joyeuse journée d'automne ensoleillée.



Lucien JOUVE

Né le 23/09/1941

Une petite anecdote avec Lulu : en protestation contre le déversement des gravats des bâtiments militaires de Briançon au Pont des vignes, le long de la Cerveyrette et par mesure de protection en cas de crue. Jean-Pierre Brunet, Lucien Jouve (Conseillers Municipaux d'alors) et moi, avons décidé de nous y opposer « manu militari » car le Maire de l'époque ne respectait pas les avis des Conseillers exprimés en Conseil Municipal. Et nous voilà partis au devant des 1ers camions, Lulu avait apporté son fusil de chasse. A nous 3 nous avons ainsi arrêté l'Armada de camions et ce définitivement.

Domage que maintenant ce soient des cerveyrins qui y déposent eux même n'importe quoi au dépens des risques et du paysage !



Augustine ARNAUD

Née FAURE BRAC le 08/02/1929

Une fille de Cervières, Maman et Mamie aimante, toujours disponible.



Rosalie BRUN

Née FAURE GIGNOUX le 09/04/1932

Une autre fille de Cervières, toujours très discrète.

Pour les 50 ans de l'AEESC, nos adhérents témoignent

Voilà près d'un demi-siècle que je connais l'AEESC !

En effet, au moment où je menais, au sein de la Fédération française des Sociétés de Protection de la Nature-FFSPN, maintenant surnommée France-Nature-Environnement, avec une petite équipe, la lutte pour la défense du Parc national de la Vanoise (mai 1969- printemps 1971), j'arrivais en Vallouise à l'occasion de mon mariage en 1968. La famille de mon épouse, y avait un chalet bâti en 1956 et je découvrais alors le Briançonnais. C'est alors que j'ai rapidement pris contact avec la famille Gatineau pour lui apporter le concours de l'expérience acquise lors de la campagne de défense du Parc de la Vanoise. Les ingrédients étaient les mêmes : Promoteurs avides de nouveaux espaces à équiper dans la suite du redoutable « Plan neige », puissance publique nonchalante, élus dont la vision était bien souvent à court terme.

Ce fut une longue aventure que celle de la défense de la vallée de Cervières, jalonnée de réunions-débats en Briançonnais, bien sûr, mais aussi à Paris, au domicile de mes parents rue du Val de Grâce ; de publications pour alerter l'opinion publique (CR. de la Société de biogéographie et Maisons paysannes de France, en 1973) et mobiliser ceux qui dans le monde scientifique (comme les professeurs Réal de l'Université de Besançon ou Chandebois de celle de Marseille) avaient pris fait et cause pour ce que l'on ne appelait pas encore la « biodiversité », le maintien d'une agriculture paysanne et la beauté des paysages que des générations de paysans avaient façonnés tout comme un exceptionnel patrimoine architectural rural.

Je suis heureux d'avoir pu participer à cette aventure. Je pense que, tout comme la lutte pour la défense du Parc national de la Vanoise, celle pour la vallée de Cervières a participé d'un mouvement qui conduira à la création d'un ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement (1971) et à l'élaboration de la loi sur la Protection de la Nature (1976).

L'histoire récente montre que faisant fi tant des conséquences prévisibles du dérèglement climatique que des proclamations des plus hautes autorités de l'Etat pour (« *Je me suis engagé sur des objectifs de préservation de la biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air* ». M. Emmanuel Macron. 14 janvier 2019) les mêmes appétits pour toujours plus d'équipements ne sont jamais rassasiés. Et l'on ne peut que rappeler cette phrase prophétique de Robert Poujade, ministre de la Protection de la nature et de l'Environnement (Assemblée nationale. 20 novembre 1973) : « *Ne grignotons pas notre capital montagne (i) sachons réserver un terrain d'action vierge aux générations futures dont les exigences pourraient bien être différentes des nôtres* ». A voir les mobilisations de la jeunesse en Europe et ailleurs autour de la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de la diversité biologique, l'on se dit que ce proclamait M. Poujade devient réalité. L'on ne peut que s'en réjouir.

Jean ÉPierre RAFFIN

En 50 ans des études et des aménagements sur le terrain ont été réalisés par l'AEESC.. Les valeurs défendues autrefois sont encore d'actualité aujourd'hui. Il est important de rester vigilant

Pour l'avenir il faut maintenir en l'état les zones humides, les laisser détruire pour des profits à court terme serait aberrant !

L'équipe actuelle saura faire respecter les lois, c'est ça l'AEESC !

Henri FAVRICHON

*Quoi de plus méritant et noble que de vouloir sauvegarder le patrimoine culturel et naturel que possède Cervières? Venant de la plaine je peux témoigner que la haute vallée est un **trésor** que tout amoureux de la planète Terre devrait avoir à cœur de protéger contre les envahisseurs financiers qui la détruiront sans vergogne. A l'heure où justement on prend conscience que cette Terre est en danger. Alors laissons en **paix** ce coin de paradis "**encore**" préservé que tous les skieurs de fond et les randonneurs adorent. Ces associations qui se défendent pour cela sont indéniablement d'utilité publique.*

Marie Claude JAQUET

Qu'aurait été et que serait Cervières sans l'AESC ? un petit village à la merci des bétonneurs et mercantis de tout poil ! Merci à tous les militants qui, tout au long de ces 50 ans, se sont battus pour maintenir la vallée dans son état naturel, sauvegarder ses activités agricoles et pastorales, ses paysages, sa flore, sa faune, enfin toute sa beauté.

Pascal HELIAS

Des sensations à perte de vue, un festival de lumières au fil des saisons, l'odeur de miel des alpages, la grâce des narcisses, le goût des mousserons, la cueillette de l'argousier, le bêlement des moutons qui rentrent au bercail, l'envol délicat de l'Apollon, le soleil qui réchauffe, la douceur du Lac noir, le moelleux de la poudreuse en hiver... Depuis toujours, Cervières est un terrain de jeux, de sports, de famille, d'amitié, de découvertes sur la nature et les travaux agricoles, de photographies, d'expositions, de concerts... Une immense gratitude aux membres ardents de l'AESC qui ont contribué à préserver cet écrin au fil des années. Mille mercis au nom des amis de passage toujours émerveillés par ce patrimoine unique, fragile, majestueux et si inspirant. Longue vie !

Julien BENARD



Cinquante après, pourquoi continuer ?

Pour que nos pères et mères n'aient pas combattu en vain . je dis « pères et mères » même si, à l'époque, les femmes se tenaient derrière leur mari ou restaient à la maison préparer les repas ,

Pour préserver ce bout du monde, ce petit bout de planète, ce bout du bout d'une vallée exceptionnelle,

Pour ne pas donner raison aux promoteurs, pour ne pas que leur main se batte sur cette montagne et la transforme en une énième station au coût faramineux pour touristes et sportifs,

Pour ne pas laisser les décisions à quelques commissions réunies autour d'une table dans des bureaux,

Pour ne pas voir détruire ce site fragile et rarissime, des pentes du Chenaillet jusqu'au marais du Bourget,

Pour ne pas découvrir un sol jonché de sacs en plastique et de canettes de boissons gazeuses,

Pour laisser la nature en paix, laisser du vide, laisser la place aux étoiles, aux cailloux, aux oiseaux, à la faune et la flore sauvage et naturelle,

Pour que les chamois continuent tranquillement à descendre de leur réserve du Lasseron jusqu'au lit de la Cerveyrette afin de se désaltérer,

Pour retrouver, année après année, ce paysage magnifique de mon enfance, grâce, entre autre, aux agriculteurs qui continuent de cultiver la terre et de rentrer le foin chaque été pour nourrir leurs bêtes en hiver,

Pour ne pas que la bêtise humaine, le pouvoir de l'argent, l'idée de rentabilité à n'importe quel prix, le désir de prise sur tout, etc., l'emporte, ne serait-ce qu'une seule fois !

Nathalie SOLENCE

Les atouts de Cervières pour des résidents secondaires

Arrivés par hasard à Cervières en 2003, mais pas par hasard dans le Briançonnais que nous parcourrions de longue date avec des familles amies, nous avons rapidement pris connaissance de l'histoire de la commune. Nous avons en mémoire un article de la revue Montagnes Magazine¹ qui relatait la résistance des cerveyrins à la création d'une station de 15.000 lits dans la plaine du Bourget et cela n'était pas pour nous déplaire. Des agriculteurs qui savent défendre leurs montagnes pour une économie durable, sans se laisser aveugler par les perspectives du plan neige ni répondre aux sirènes de l'industrie touristique, ce n'est pas si courant. Bref, une vallée de « résistants » au tempérament affirmé et à l'intelligence aiguisée, à l'inverse des moutons de Panurge.

Les atouts de Cervières étaient pour nous

- des alpages magnifiques, préservés par l'élevage
- un territoire communal à la biodiversité remarquable ;
- des sites naturels exceptionnels : la plaine du Bourget, le massif du Chenaillet... ;
- un village, qui vit de l'agriculture et non une station, ou une station-village plus village que station ;
- un village de passage vers les cols plutôt que de fond de vallée ;
- des maisons anciennes comme nous les aimons, « à restaurer » plutôt que « à rafraîchir » ;
- un village en partie reconstruit, avec des maisons qui présentent une architecture intéressante à préserver ;
- un village où l'on peut pratiquer tout ce que nous aimons en montagne : randonnées à pied et à ski, ski de fond, escalade, profiter du bruit des torrents, se reposer au soleil et passer du bon temps ;
- un village qui permet de s'adonner à ces activités à pied depuis la maison ; sauf le ski de piste qui plaît aux adolescents (mais « la piste » ne représente que quelques jours de pratique dans l'année alors que la montagne est polluée 365 j/365 par les remontées) ;
- un village à l'histoire mouvementée d'une commune frontalière, dont les forts sont encore la trace, dont la langue française est partagée avec les anciens du côté italien et qui est aujourd'hui traversée par les migrants. Honneur aux Cerveyrins qui leur viennent en secours.

Une vision à long terme dans la complémentarité agriculture/tourisme doux

L'avenir de Cervières se joue plus que jamais dans la continuité de la perspicacité des résistants des années 70-80. Ils ont été d'autant plus précurseurs que le réchauffement climatique donne aujourd'hui raison à ceux qui ont su ne pas miser sur le ski alpin.

Ne pas avoir équipé la montagne évite d'avoir recours aux canons à neige qui sont une aberration environnementale, élude la question de la mutation, donc de l'investissement dans le « repaysagement », le démontage des infrastructures avec toutes les conséquences juridiques et économiques que cela entraîne.

Cervières a été en avance sur son temps et peut le rester. Il lui faut favoriser à tout prix le maintien d'une agriculture de montagne, préserver les espaces naturels (en particulier en faisant respecter la Loi montagne, l'interdiction des motos-neiges à des fins de loisir² ou de toute construction qui s'apparente à du camping sédentarisé dans les alpages notamment), développer en revanche des possibilités d'accueil touristique maîtrisé (hébergements pour groupes de visiteurs, au Chenaillet notamment), éviter la surfréquentation (à ce titre, par exemple, le goudronnage de la route des Fonts gagnerait à s'accompagner de la création de parking et de la mise en place d'une navette).

Des sujets à porter

Le désastre de la crue de 1957 a été réglé par la DDA, la Cerveyrette endiguée. Les vestiges des périodes de tensions et de guerre sont là. Mais des cicatrices restent à résorber. Il reste à nettoyer un peu la montagne (des barbelés, pas nécessairement de tous les vestiges ; ils témoignent de la guerre) et à recoudre l'urbanisme, améliorer l'espace public qui n'était pas une priorité pour l'administration d'après-guerre. Le lotissement a amorcé la voie en ce sens. La réaffectation des chalets d'alpage en ruine est aussi un sujet majeur.

La maîtrise de l'avenir nécessite une vision à long terme que le droit de l'urbanisme et de l'environnement permettent. Il semblerait que des études aient été envisagées, mais n'aient pas abouti : pas d'AVAP, ni de PLU. Cela entraîne des autorisations d'urbanisme au gré des demandes, sans règle claire commune, ce qui ne va pas dans le sens de l'égalité de tous devant la Loi.

L'AESC doit rester vigilante, tant sur tous les sujets, tant l'écosystème montagnard lie les activités agricoles, la culture et l'environnement. Partenaire des collectivités comme des associations représentatives au niveau national, son aiguillon pourrait être salvateur.

Isabelle DUMAS

Dans la rubrique « HEUREUSE INITIATIVE pour L'ENVIRONNEMENT »

C'est Mariette, l'agne des bergères en charge du troupeau communal vers les alpages de la Haute vallée qui a sollicité l'Association MOUNTAIN WILDERNESS dont l'AECS est adhérente afin qu'elle étudie la possibilité de démolir les installations militaires obsolètes de nos sommets (barbelés, ferraille, etc.) qui blessent les animaux et même les randonneurs. Cette association nous a demandé d'être intermédiaires pour monter ce projet afin de l'aider à rencontrer les différents protagonistes concernés dans la commune, association de protection du patrimoine militaire, (sur Cervières et sur Briançon), Conseil Municipal et éleveurs. Une réunion s'est tenue cet hiver et le représentant Rémy Bernade avec quelques cerveyrins sont allés serpenter à plusieurs reprises les vallons pour inventorier les sites à nettoyer, un document très bien réalisé a été produit pour servir d'outil de travail et de concertation.

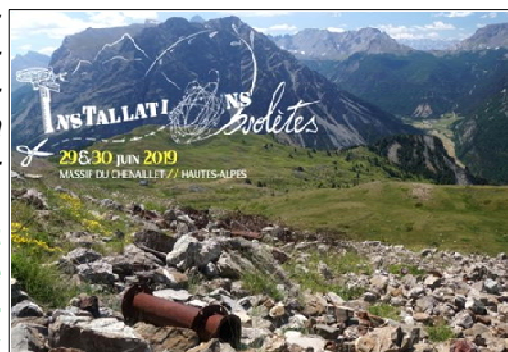
Tout le travail administratif a été réalisé par Mr Bernade, prise de contact, demandes d'autorisation et d'aides financières et grande nouvelle : le 1^{er} chantier a été réalisé les 29 et 30 juin. Une grosse organisation, des bénévoles qui financent eux mêmes leur déplacement, leur hébergement, leur ravitaillement et une expertise puisque l'association Mountain Wilderness a déjà pratiqué ailleurs ce type de chantier. <https://www.mountainwilderness.fr/decouvrir/nos-campagnes/installations-obsolètes-nettoyons-nos-paysages-montagnards/>

« Le secteur montagneux concerné par ce chantier se trouve sur l'alpage de Peyre Moutte, sur la commune de Cervières.

Ce démantèlement vise à favoriser les bonnes conditions d'exploitation des alpages et à améliorer l'aspect naturel et paysager de certains lieux encombrés de fils barbelés et autres ferrailles délaissées depuis la seconde guerre mondiale. Ces déchets sont dangereux pour le bétail et la faune sauvage et impactent la beauté des paysages sur ce site très fréquenté par les randonneurs. »

Un peu moins de 8 tonnes de barbelés et ferraille ont été retirées, le travail a été difficile et sous un soleil de plomb. Le 1^{er} Juillet l'hélicoptère a transporté une douzaine de charges sur Cervières qui seront traitées par un ferrailleur.

BRAVO ET MERCI à tous ceux qui ont participé.



Nous remercions

- pour l'écriture des textes: Bernadette BRUNET, Raoul MARIN, Mireille RAYMOND, Marc BENARD, Catherine GATINEAU et les adhérents qui nous ont envoyé leur témoignage.
- pour les illustrations et photos: Amalia DOMERGUE, Mireille et Michel RAYMOND, Catherine GATINEAU, Bernadette BRUNET
- pour la composition et la mise en page: Pascal HELIAS
- pour sa relecture attentive Mireille Raymond

Edité par l'AECS, association loi 1901, 72, le Chef lieu 05100 Cervières. ISSN 1777-1951J.
Directrice et responsable de la publication: Bernadette Brunet, présidente de l'association l
Imprimeur: ALPES OFFSET 21, rue du docteur Julien Guillaume 05600 GUILLESTRE

Dépôt légal: juillet 2019